

ANONYMOUS PROMET UNE RÉVOLUTION 404

LE 25 AVRIL 2012 RODOLPHE BARON

À Tunis, des Anonymous partent en guerre contre le parti islamiste Ennahda au pouvoir, en appelant à lancer une "Révolution 404". Le collectif appelle à une grande manifestation le 1er mai prochain dans les rues de la capitale. Ils exigent que le gouvernement renonce à son projet de loi visant à remettre au goût du jour la surveillance et la censure sur Internet et dans les médias.



Après la publication sur le web de 3 500 courriels provenant des boîtes mails de membres du Gouvernement transitoire tunisien, des Anonymous lance un ultimatum au pouvoir en place.

Le collectif de hackers appelle la population à manifester le 1er mai, avenue Habib-Bourguiba à Tunis. Des Anonymous déclarent une "guerre ouverte" aux salafistes tunisiens qu'ils accusent de s'être fournis en armes via la Libye fin 2011. La manifestation devrait remonter l'avenue jusque devant le ministère de l'Intérieur.

L'objectif annoncé est de convaincre le Gouvernement transitoire de faire marche arrière sur le projet de lutte contre la cybercriminalité qui prévoit un contrôle accru d'Internet. Le projet est en marche. Le Gouvernement souhaite maintenir et réformer l'Agence tunisienne d'Internet, déjà en fonction sous Ben Ali et annonce la création de commissions chargées d'assurer la sécurité "des tunisiens sur l'Internet". Ces dernières, qui accueilleront des spécialistes des télécoms formés au ministère de l'Intérieur, sont perçues comme un retour à l'ère de la censure. Des Anonymous ont indiqué à OWNI posséder des preuves accréditant une telle hypothèse :



Nos investigations ont confirmé qu'il s'agit d'un stratagème mis en place par le ministère de l'Intérieur en date du 29 Mars 2012 afin de contrer toute opposition au parti Ennahda. Ce plan n'a pour but que de reprendre la main sur internet, puis [sur] les médias, [et] donc contrôler à nouveau ,comme à l'ère de Ben Ali, les libertés d'expression.



Le terme de cybercriminalité, à l'image du terrorisme, reste toujours flou. Il peut signifier une amélioration de la sécurité des sites Internet publics pour limiter les attaques informatiques et le pillage d'informations sensibles comme il peut, *a contrario*, concerner les échanges d'informations sur la toile (activités sur les réseaux sociaux, emails, sites visités etc...).

Avant Révolution de Jasmin, la censure de l'Internet tunisien était répandue et exercée par Ammar 404. **Un mystérieux flic du web** souvent associé à l'Agence tunisienne d'Internet sans laquelle il n'aurait pu agir sur les sites portants "*atteintes aux bonnes moeurs*". Le dispositif de cyber-répression pouvait consister à intercepter des emails de citoyens tunisiens et disposait de moyens techniques suffisants pour filtrer la quasi-totalité de l'Internet du pays, l'un des plus actifs d'Afrique du Nord.

Au cours des années Ben Ali, des centaines de blogs et de pages web ont ainsi été fermés parce qu'ils défiaient le régime et ses dirigeants. C'est en référence à Ammar 404 que les Anonymous ont intitulé leur opération la "Révolution 404"

La mobilisation du peuple tunisien voulue par des Anonymous intervient dans un contexte houleux. Malgré **la décision**, début avril, par le ministère de l'Intérieur, d'autoriser à nouveau les manifestations sur l'axe principal de la capitale, **Human Rights Watch considère** l'acte encore "*insuffisant pour protéger le droit de rassemblement et de réunion*" et pointe du doigt "*l'usage excessif de la force contre les manifestants*".

D'autant que plusieurs affaires judiciaires sur fond de religion sont en cours dans le pays. **Le procès de Nabil Karoui**, directeur de la chaîne Nessma TV, pour "*atteintes aux valeurs du sacré*" qui avait repris depuis le 19 avril, **vient d'être reporté** au 3 mai prochain.

Il est accusé d'avoir autorisé, en octobre 2011, la diffusion du film d'animation "Persepolis", primé à Cannes en 2007, où dieu est représenté sous les traits d'un vieil homme à la barbe blanche. Le film avait suscité de vives réactions au sein de la population donnant lieu à des émeutes puis à un *sit-in* depuis le 2 mars dernier qui **s'est achevé récemment**.

Fin mars déjà, **des peines de sept ans d'emprisonnement avaient été prononcées** à l'encontre de deux Tunisiens pour publication de documents "*de nature à nuire à l'ordre public ou aux bonnes moeurs*". Lesquels caricaturaient la biographie et l'image du prophète Mahomet.

Le statut des médias nationaux fait également débat dans le pays. Dans **un communiqué**, l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication (Inric) a indiqué son désaccord quant à la "*privatisation des médias publics*".

Cette réaction intervient quelque jours seulement après **des déclarations à la presse** de dirigeants du parti islamiste Ennahda, première force politique du pays, exprimant l'intention de "*prendre des mesures radicales dans le domaine de l'information*". Rached Ghannouchi, président d'Ennahda, majoritaire à l'Assemblée constituante, s'est interrogé dans une récente interview "*pourquoi les régimes démocratiques maintiendraient-ils des médias officiels ?*" avant d'accuser ces mêmes médias de "*comploter contre la volonté du peuple*".

L'Inric rappelle que les médias de service public participent "*grâce à leur indépendance et à leur neutralité à l'égard de tous les centres de pouvoir*" au jeu démocratique consistant "*à développer la conscience du citoyen*".

De son côté, Anonymous n'a pas l'intention de faire marche arrière sur la question du contrôle du web par le Gouvernement :

“

Ce peuple qui a dit non a Ben Ali , ce peuple qui a créé le Printemps Arabe, ce peuple qui a pleuré le jour où l'on a touché à son drapeau, n'acceptera plus jamais la soumission.

”

R.G.B.

le 26 avril 2012 - 10:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il faut aussi préciser que dans l'affaire Nabil Karoui/Persepolis, ce n'est pas juste la nouvelle date du procès qui est sujet à controverse. Cet homme, par le simple fait

d'avoir diffuser ce film, encourt de la peine de mort (toujours en vigueur en Tunisie).

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


SUNKI

le 26 avril 2012 - 16:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le 3 mai, journée internationale de la Liberté de la presse.
Pour le projet de Nabil Karoui, ça colle bien non ? >

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

VALENTIN

le 27 avril 2012 - 9:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"privatisation des médias publics" C'est juste la grosse blague :/

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE